

Conseil du 6^e Arrondissement

Séance du lundi 8 juin 2026

Vœu relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires

Considérant que plus de 90 % des communes de France sont revenues à la semaine de 4 jours, constatant les bénéfices sur la fatigue des enfants ;

Considérant que ce rythme actuel des 4 jours et demi engendre également une rotation incessante des personnels sur des contrats de quelques heures à peine, favorisant l'instabilité des équipes et les défaillances de recrutement ;

Considérant la perte de confiance des familles envers le personnel recruté dans le périscolaire par la Ville ;

Considérant que la coupure du mercredi permettra aux enfants un repos salvateur et aux familles une meilleure organisation de leur vie quotidienne ;

Considérant que la persistance de ce système dérogatoire à Paris aggrave la crise systémique du périscolaire en rendant les plannings illisibles et ingérables ;

Considérant que l'intérêt supérieur de l'enfant et l'attractivité des métiers de l'animation commandent une simplification urgente des rythmes scolaires ;

Le Conseil du 6^e arrondissement émet le vœu que :

La Ville de Paris acte l'abandon de la semaine de 4 jours et demi et organise le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée scolaire prochaine dans le 6^e arrondissement

La Ville de Paris renonce à toute opération visant à changer les modalités des temps d'activités périscolaires et supprime définitivement ce dispositif.